

Nature du contrat

Contrat de capitalisation nominatif, à versements libres ou programmés.

Partenaires

Promoteur : Patrimoine Management & Associés.
Assureur : GENERALI Vie.

Cadre fiscal

Contrat de capitalisation avec **option PEA**.

Souscriptions possibles

Personnes physiques et Personne morale soumise à l'IR.

Durée du contrat

Au moins 8 ans.

Droits d'entrée

5% des versements.

Frais de gestion

1 % par an sur le fonds Euro Horizon et les UC.

Versement initial

Minimum 10 000 euros (sauf gestion pilotée : 25 000 euros).
Minimum par support : 1500 euros

Versements libres

Minimum : 1 500 euros.
Minimum par support : **1 500 euros**.
Maximum si option PEA : 132 000 euros

Versements libres programmés

Minimum 150 euros par mois.
Versement lors de la souscription : minimum 300 euros.
Minimum par support : **150 euros**.

Supports d'investissement

1- Gestion profilée

- Choix parmi :
- 5 profils, de dynamique à prudent,
 - profil Protection : Euro Horizon (fonds en euros de Generali),
 - profil Liberté avec **3 gammes** (Constellation, Constellation Immobilier, JPMorgan) avec un maximum de 10 supports choisis.

Pour l'option PEA : 19 OPCVM sélectionnés.

2- Gestion pilotée (type "mandat de gestion")

- 3 orientations déléguées par Generali Vie à Primonial FundQuest.
- Prudente (1,19% de frais de gestion)
 - Equilibrée (1,49% de frais de gestion)
 - Dynamique (1,59% de frais de gestion)
 - PEA (1,59% de frais de gestion)

Une seule orientation possible

Impossible de combiner gestion pilotée et UC (seul le fonds euros peut être utilisé avec la gestion pilotée). Minimum d'investissement sur une orientation : 25 000 euros.

Arbitrages

Montant minimum : 1 500 euros.
Frais : **0,5 % plafonnés à 200 euros** (1 arbitrage gratuit par an).
Solde minimum sur chaque support : 1 500 euros.

CABINET SPONTINI-KERFLEC'H
6, rue de Rohan 35000 Rennes
Tel: 33 2 99 79 39 91
Secrétariat: 33 2 98 96 33 77
E-fax: 33 8 20 48 21 76
Gsm: 33 6 60 09 64 90
www.spontini-kerflech.com

Options de gestion

CABINET SPONTINI-KERFLECH
6, rue de Rohan 35000 Rennes
Tel: 33 2 99 79 39 91
Secrétariat: 33 2 98 96 33 77
E-fax: 33 8 20 48 21 76
Gsm: 33 6 60 09 64 90
www.spontini-kerflech.com

Valorisation de l'épargne

Relevés de compte

Avance

Rachat partiel ou total

Rente viagère

Terme du contrat

Règlements

Options activables à tout moment dans la gestion profilée non compatibles les unes avec les autres :

■ **Option investissements fractionnés (non accessible dans l'option PEA).**

Permet un investissement progressif sur les marchés, étalé sur 6, 9 ou 12 mois.

A partir du Profil Protection (minimum 10 000 euros sur le profil Protection).

Transferts mensuels à partir de 1 500 euros minimum sur un ou plusieurs supports parmi les 5 de la Gestion Profilée.

Frais : 0,5 % par transfert, plafonnés à 200 euros .

■ **Option désinvestissements fractionnés (non accessible dans l'option PEA).**

Permet un désinvestissement progressif avant le terme du contrat, étalé sur 12 mois maximum.

A partir de 5 supports de Gestion Profilée (minimum 10 000 euros).

Transferts mensuels de 1 500 euros minimum sur le Profil Protection.

Frais : 0,5 % par transfert plafonnés à 200 euros.

■ **Option dynamisation des plus-values (non accessible dans l'option PEA).**

Permet d'arbitrer automatiquement la plus-value générée par le fonds Euro Horizon vers un maximum de 2 supports plus dynamiques parmi les 5 supports de la Gestion profilée.

Minimum sur le fonds Euro Horizon : 10 000 euros.

Frais : 0,5 % par transfert.

Montant des plus-values arbitrées automatiquement : minimum 100 euros.

Option arrêtée si la valeur de rachat du Fonds Euro Horizon est inférieure à 5 000 euros.

■ **Option sécurisation des plus-values.**

Permet d'arbitrer automatiquement la plus-value générée par un ou plusieurs supports en UC vers le fonds Euro Horizon (pour l'option PEA : vers le fonds SGAM AI SERENITE).

Choix du pourcentage de performance déclencheur de l'arbitrage : 5 %, 10 %, 15 % ou 20 % (pour chacun des supports sélectionnés).

Valeur atteinte sur le contrat : minimum 10 000 euros.

Frais : 0,5 % par transfert.

Option arrêtée si la valeur de rachat du Fonds Euro Horizon est inférieure à 5 000 euros.

■ **Option rachats partiels programmés** (accessible dans la gestion pilotée mais pas dans l'option PEA).

Mise en place possible à tout moment sans pénalités à partir du fonds euros (min 10 000 euros).

Minimum mensuel : 150 euros, trimestriel : 300 euros, , semestriel : 450 euros, annuel : 750 euros.

Unités de compte : **quotidienne** ou hebdomadaire.

Fonds en euros : **quotidienne** sur la base du taux minimum garanti annoncé en début d'année + participation **annuelle** aux bénéfices : 100 % du rendement net diminué des frais de gestion de 1 %/an.

Trimestriels.

Possible à tout moment à condition que le contrat ait plus de 6 mois.

Conditions selon Règlement Général des Avances.

Possible à tout moment sans pénalité (entraîne la clôture du PEA avant 8 ans).

Montant minimum : **1 500 euros**.

Valeur de rachat minimum de 1 500 euros (gestion pilotée : 25 000 euros).

Possible à tout moment à condition que le contrat ait plus de 6 mois.

Option réversion possible (60 % ou 100 %).

Montant minimum arrérages trimestriels = 120 euros.

Prorogation automatique si absence de demande de règlement ou de transformation en rente viagère.

Délai de 30 jours suivant la réception de la demande complète par l'assureur.

Document non contractuel ayant pour objet de présenter certains éléments des conditions générales du contrat. Données non exhaustives : se référer aux conditions générales contractuelles. Réservé aux professionnels et non destiné à la clientèle.